



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-006

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Renouvellement du poste de Directeur du Musée des Manufactures de Dentelles

Madame Brigitte ROCHE rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Vu la délibération n° DCM 2022-02-001 du Conseil Municipal du 10 février 2022 créant l'emploi permanent de Directeur du Musée des Manufactures de Dentelles, pour une durée de 3 ans ;

Vu le contrat de travail du Directeur du Musée des Manufactures de Dentelles, à durée déterminée pour une durée de 3 ans à compter du 14 février 2022 ;

Madame Brigitte ROCHE indique que son renouvellement, permis par décision expresse dans son contrat de travail initial est justifié par la volonté de pérenniser la dynamisation du Musée et la continuité du projet scientifique et culturel. Cet emploi correspond au grade d'Attaché de conservation du patrimoine, cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine, catégorie A, filière culturelle. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 30 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Approuve la reconduction du poste de Directeur du Musée des Manufactures de Dentelles pour 3 années supplémentaires allant du 14 février 2025 au 13 février 2028, correspondant au grade d'Attaché de conservation du patrimoine, cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine, Catégorie A, Filière culturelle Indice de rémunération 435, à temps complet,
- ❖ Adopte le tableau des effectifs ainsi proposé,
- ❖ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent seront inscrits au chapitre 012 « charges de personnel » du BP 2025,
- ❖ Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette reconduction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

